



Mairie de Bourogne
5 rue des écoles
90140 BOUROGNE

Tél : 03 84 27 81 73

Fax : 03 84 27 82 40

Courriel : mairie@bourogne.fr

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)/ PLAN MERCREDI 2022-2026



Préambule

La Commune est signataire d'un Projet Educatif de Territoire depuis 2015, renouvelé en 2017 et auquel a été adossé un Plan Mercredi à partir de septembre 2018, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021.

En renouvelant son engagement dans ce dispositif, la Commune entend poursuivre ses efforts dans l'amélioration continue d'un parcours éducatif cohérent et de qualité pour les enfants, avant, pendant et après l'école, en complémentarité et dans le respect des compétences de chaque acteur.

Elle souhaite également s'inscrire dans une démarche de co-construction de ce nouveau projet et d'évaluation au fil de l'eau de manière concertée.

L'organisation en vigueur depuis le 3 septembre 2018 autour d'un « Plan Mercredi », temps de relâche du milieu de semaine depuis le retour à la semaine scolaire des 4 jours est pérennisée dans le nouveau PEDT mais appellera une réflexion dès 2022 au vu de la faible fréquentation sur le temps du mercredi.

Le nouveau projet est conçu pour couvrir une période de 5 ans (2022-2026) et fera l'objet d'un bilan à mi-parcours en 2024. En fonction des résultats de l'évaluation au fil de l'eau ou de l'évolution du contexte communal, des modifications pourront être apportées voulues par l'équipe municipale et étudiées en concertation avec les acteurs de la démarche.

I/ ETAT DES LIEUX

1 - Collectivité territoriale porteuse du projet, commune concernée : Commune de BOUROGNE

La population légale de Bourogne au 1^{er} janvier 2021 est de 1914 habitants. Elle compte 19 élus et 20 agents communaux.

Même si la commune de Bourogne est membre de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort, elle gère par elle-même ses activités périscolaires et son accueil de loisirs. Elle ne fait pas partie d'un regroupement pédagogique intercommunal. Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire. Il n'y a pas de transport scolaire dans le cadre de l'enseignement du premier degré.

La commune propose les services publics suivants :

- Accueil de loisirs périscolaire, incluant le temps du mercredi.

- Restauration scolaire
- Accueil de loisirs extrascolaire

Ces accueils concernent la tranche d'âge des 3-11 ans.

- Accueil de loisirs pour adolescents (11-17 ans) à compter de septembre 2022.

2 – Correspondant

Correspondant administratif : Laetitia CHARPENTIER

Fonction : Directrice des services

Adresse : 5 Rue des Ecoles – 90140 BOUROGNE

Téléphone : 03.84.27.81.73

Adresse électronique : mairie@bourogne.fr

Correspondant élu et référent PEDT : Sandrine POUX, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires.

Correspondant périscolaire : Marie PRESCLERE, Directrice du service périscolaire et centre de loisirs.

3 – Etablissements scolaires

Suite à la fusion des écoles maternelle et élémentaire à la rentrée de septembre 2021, la commune dispose d'une seule école primaire.

Il n'y a pas d'établissement privé sur le territoire de la commune.

A la rentrée de l'année scolaire 2021/2022, le nombre total d'enfants scolarisés est de 150, effectif en baisse, tout particulièrement pour la tranche d'âge des 3-6 ans.

	Année scolaire 2018/2019	Année scolaire 2019/2020	Année scolaire 2020/2021	Année scolaire 2021/2022
Effectifs maternelle	70	57	56	37
Effectifs primaire	98	105	104	113
Total enfants	168	162	160	150

Les dérogations scolaires ne sont pas acceptées par le Maire, hormis les cas suivants :

- raisons médicales impliquant des soins pour l'enfant dans la Commune d'accueil,
- frères ou sœurs déjà inscrits dans la Commune,
- enfants des agents communaux résidant à l'extérieur de la Commune.

Les horaires de l'école à la rentrée 2021 sont :

Les Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h30-11h30, 13h30-16h30.

A l'issue de leur scolarité en primaire, les élèves de la Commune relèvent du collège Lucie Aubrac à Morvillars, comptant 350 élèves à la rentrée de septembre 2021. La commune comptait en 2018, 150 jeunes âgés de 11 à 17 ans scolarisés.

4 – Articulation des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire

Pour la tranche d'âge des 3-11 ans :

Accueil périscolaire :

L'organisation repose sur un accueil périscolaire déclaré sur les cinq jours.

	7h30 - 8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
Lundi	périscolaire	temps scolaire	périscolaire – restauration	temps scolaire	périscolaire
Mardi	périscolaire	temps scolaire	périscolaire – restauration	temps scolaire	périscolaire
Mercredi	périscolaire		périscolaire – restauration		
Jeudi	périscolaire	temps scolaire	périscolaire – restauration	temps scolaire	périscolaire
Vendredi	périscolaire	temps scolaire	périscolaire – restauration	temps scolaire	périscolaire

Accueil de loisirs pendant les petites vacances et l'été :

L'accueil de loisirs fonctionne à chaque période de vacances scolaires, une semaine sur deux, sauf pendant les vacances de Noël, ainsi qu'au mois de juillet à partir de la fermeture des classes.

L'amplitude d'ouverture journalière est de **9h30**, de 8h à 17h30.

Toussaint (1 semaine)	extrascolaire 8h-17h30
Hiver (1 semaine)	extrascolaire 8h-17h30
Printemps (1 semaine)	extrascolaire 8h-17h30
Eté (3 à 4 semaines)	extrascolaire 8h-17h30

Pour la tranche d'âge des 11-17 ans (accueil ouvert à compter de septembre 2022)

L'accueil sera ouvert, en période scolaire, tous les mercredis et samedis après-midi, les vendredis soir, et durant les vacances scolaires, à raison d'une semaine sur deux pendant les petites vacances sauf Noël et 3 semaines en juillet. Cet accueil est assimilé à un centre de loisirs sans hébergement, dans le cadre de la réglementation. Il s'agit d'un mode d'accueil éducatif des adolescents durant le temps de loisirs.

Période scolaire :

MERCREDI	VENDREDI SOIR	SAMEDI
14h-18h	16h30-19h + 1 soirée par mois jusqu'à 23h	14h-18h

Cet accueil est assimilé à un centre de loisirs sans hébergement ; mode d'accueil éducatif des adolescents durant le temps de loisirs.

Accueil libre : durant la période scolaire – sous forme d'une adhésion à l'année

Vacances scolaires :

Du lundi au vendredi : 14h-18h + 1 journée (10h – 22h) – Séjour court 3/4 jours (max.3 nuitées en juillet)

Selon le planning et les projets des jeunes - (Modification des horaires en fonction du programme (sorties, soirées)

5 – Fonctionnement des accueils /modalités d'inscription/ Tarification

Modalités d'inscription :

Pour la tranche d'âge des 3-11 ans :

Les inscriptions au service périscolaire se font prioritairement en ligne par l'intermédiaire du portail familles (depuis novembre 2020), à l'année ou de manière ponctuelle.

Les inscriptions ponctuelles et annulations doivent respecter certains délais et se faire depuis l'espace famille.

Pour les matins, les modifications doivent se faire la veille avant 17h00.

Pour les midis, elles doivent être faites 48 heures avant (jours ouvrables uniquement). Pour les soirs, elles peuvent avoir lieu jusqu'au jour-même avant 10h00.

Les inscriptions au service périscolaire du mercredi s'effectuent à l'année, avec une possibilité exceptionnelle d'entrée/ sortie trimestrielle :

-avant le 15 décembre pour la période de janvier à mars,

-avant le 15 mars pour la période d'avril à début juillet.

Les inscriptions au centre de loisirs des vacances s'effectuent suivant le rythme des campagnes d'inscriptions et sont clôturées 1 semaine avant chaque période de vacances scolaires.

Tarification :

La politique de modulation tarifaire fait partie des recommandations de la Caisse d'allocations familiales qui subventionne le fonctionnement de nos structures d'accueil périscolaire et de loisirs, dans le respect des dispositifs contractuels qui nous lient. La Commune s'engage dans la démarche de Convention Territoriale Globalisée (CTG), qui se substitue au Contrat Enfance Jeunesse.

Le gestionnaire s'engage à une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources.

Les grilles tarifaires actuellement en vigueur ont été adoptées par délibération du Conseil municipal du 22 mai 2018.

SERVICE PERISCOLAIRE MATIN, MIDI ET SOIR :

Prix en €/ enfant	QF 1	QF 2	HORS QF
Matin : tarification unique de 7h30 à 8h30	1.25	1.5	2
Midi : repas + temps d'activités de 11h30 à 13h30	5.25	5.50	6
Soir : tarif à l'heure de 16h30 à 17h30 et 17h30 à 18h30	1.25	1.5	2

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI ET CENTRE DE LOISIRS DES VACANCES :

Prix en €/ enfant	QF 1	QF 2	HORS QF	EXTERIEUR
½ journée sans repas	3	3.5	5	6
½ journée avec repas	7	7.5	11	12
Journée sans repas	6	7	10	12
Journée avec repas	10	10.5	12.5	14
Coût supplémentaire par sortie CLSH	8	8	10	10

Nota : en 2020 : QF1 < ou = à 540 €, QF 2 de 541 € à 800 €.

Pour la tranche d'âge des 11-17 ans (accueil ouvert à compter de septembre 2022)

L'inscription reposera sur le principe d'une adhésion annuelle, permettant d'accéder aux temps libres et des participations au choix des adolescents sur des soirées et sorties (demi-journée, journée ou séjour).

La capacité maximale de l'accueil est de 17 jeunes.

La grille tarifaire est à l'étude. Elle reposera sur une base forfaitaire et non une tarification à l'heure. Toutefois, le temps de présence des adolescents sera comptabilisé, pour pouvoir mobiliser les aides financières de la CAF.

6-Les locaux et matériels dédiés et les leviers existants au niveau du territoire

LOCAUX PROPRES A CHAQUE STRUCTURE :

Pour la tranche d'âge des 3-11 ans :

Les accueils périscolaire et de loisirs se déroulent rue Valbert, dans un bâtiment spécifique dédié à l'accueil des enfants.

Les locaux périscolaires comprennent un vestiaire, une grande salle de motricité et de bricolage, une petite salle de repos pour les plus jeunes, un coin toilette pour les grands et un coin toilettes pour les petits, un coin cuisine avec réfrigérateur et un bureau à l'étage.

Les locaux ont fait l'objet de travaux de mise en accessibilité en 2018, en termes de signalétique, cheminements extérieurs et intérieurs, pour permettre l'accès à toute personne en situation de handicap.

La restauration scolaire se déroule au sein du Foyer Rural Léon Mougin, rue Valbert. La coexistence dans ce bâtiment d'activités dédiées au périscolaire avec d'autres usages liés notamment aux activités des associations et locations le week-end aux particuliers a imposé une réflexion sur la construction d'une nouvelle cuisine et salle de repas spécifiques à la restauration scolaire.

Après une étude de faisabilité en 2018, la nouvelle équipe municipale a acté dans son programme le projet d'extension, mis à l'étude en 2022, pour une réalisation prévisionnelle en 2023.

Pour la tranche d'âge des 11-17 ans (accueil ouvert à compter de septembre 2022)

Il s'agit d'offrir un local dédié, lieu d'identité et d'appartenance au sein du village pour ces jeunes de leur entrée au collège jusqu'à leurs 17 ans.

Le lieu idéal a été pensé comme devant être relié à la médiathèque parce qu'il s'agit déjà d'un espace important investi par les jeunes et parce que la coordinatrice du futur accueil sera la responsable de la médiathèque.

Le projet implique donc la réhabilitation complète des locaux situés dans la cour de la médiathèque, anciens sanitaires de l'école élémentaire, représentant une surface de 80 m2 environ.

L'aménagement intérieur des locaux s'effectuera dans un espace « décloisonné » et flexible dans sa nature même.

AUTRES EQUIPEMENTS ET ESPACES :

Outre les équipements et matériels propres, le personnel d'animation dispose de nombreuses infrastructures à proximité immédiate permettant de diversifier les activités à l'intérieur comme à l'extérieur :

Equipements communaux :

- Gymnase,
- Plateau multisports et aires de jeux,
- Grande Salle du Foyer Rural,
- Médiathèque,
- Parcours vitæ,
- Sentier découverte,
- Parcelles de jardin,
- Pelouse sèche,
- Etang du lamponot,
- Stade de football.

Equipements extra-communaux sur le territoire communal :

- Espace multimédia Gantner géré par le Département,
- Ecole de musique rattachée au Conservatoire à Rayonnement Départemental géré par la Communauté d'Agglomération belfortaine,
- Ecopôle géré par le Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets (SERTRID).
- Eurovéloroute.

7- le personnel intervenant

Pour la tranche d'âge des 3-11 ans :

L'équipe dédiée au service périscolaire et centre de loisirs est composée à la rentrée 2021 de :

- 1 agent titulaire à temps plein, Directrice de l'équipement, titulaire du BAFD,
- 2 animatrices contractuelles détentrices du BAFA, à 35h et 31h/ semaine,
- 1 agent titulaire exerçant au périscolaire à hauteur de 10h/semaine depuis septembre 2021,
- 2 ATSEM titulaires présentes sur le temps de la restauration scolaire (8h/semaine) et à temps plein sur le centre de loisirs.

Ainsi, sont assurées la stabilité et la permanence de l'équipe d'animation sur la semaine.

D'autres personnes sont associées aux activités, notamment sur le temps privilégié du mercredi:

- la responsable de la médiathèque communale : pendant la pause méridienne du mardi pour les plus grands et à raison d'un mercredi par mois pour les enfants inscrits aux activités du mercredi,
- les agents des services du Département intervenant au sein de l'espace Multimédia GANTNER dans le cadre d'un partenariat avec la Commune.

Pour la tranche d'âge des 11-17 ans (accueil ouvert à compter de septembre 2022)

L'équipe d'encadrement comprend :

1 coordinateur de projet – Directeur

1 BPJEPS (spécialité "Animateur", mention "Loisirs Tous Publics" – LTP) + Qualifications nécessaires (BS – PSC1)

1 animateur BAFA pour compléter l'équipe durant les vacances.

8- le budget alloué au fonctionnement du service périscolaire et centre de loisirs

Au vu du compte de résultat 2020, la répartition des charges annuelles affectées au service périscolaire et centre de loisirs s'effectue comme suit :

Frais de personnel	146325 €
Achats: Eau, électricité, alimentation, fournitures d'entretien, petit équipement, fournitures administratives	16866 €
Services extérieurs: fourniture et livraison des repas en liaison froide, maintenance du bâtiment, maintenance du logiciel et assurances	28608 €
Autres services: transports et télécommunications	1151 €
Total:	192 950 €

9- La fréquentation

On constate une baisse de la fréquentation des accueils sur tous les temps périscolaires, les 2 dernières années, à raison du contexte de crise sanitaire, qui se

prolonge à la rentrée de septembre 2021. La municipalité n'a pas le recul nécessaire à ce jour pour appréhender les évolutions à venir.

	Données réelles			Moyenne pour le mois de septembre du 6 au 30
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Matin	20	8	14	10
Midi	50	28	47	55
Soir	23	12	15	16
Mercredi	14	12	10	8
	10 enfants matin + repas et 4 enfants le matin uniquement	7 enfants le matin + repas et 5 enfants le matin uniquement	6 enfants matin + repas et 4 matin uniquement	6 enfants matin + repas et 2 enfants matin uniquement

Données sans les mois de mars à juillet 2020 COVID

2019-2020
13
42
19
12
7 enfants le matin + repas et 5 enfants le matin uniquement

II/ OBJECTIFS DU PEDT ET MISE EN OEUVRE

1- Les objectifs généraux poursuivis en matière éducative

Les objectifs de la municipalité sont détaillés dans le projet éducatif communal 2021-2026 adopté par la délibération du 29 juin 2021 ([voir annexe 1](#)).

Deux axes prioritaires de développement sont retenus pour la déclinaison des projets pédagogiques :

1. L'Humanisme, l'ouverture aux autres et au monde ;
2. Le bien-être, l'hygiène de vie et la santé.

2-Les objectifs opérationnels

Les orientations générales énoncées par l'équipe municipale trouvent une résonance dans l'organisation et le fonctionnement des accueils pour enfants et adolescents et les programmes d'activités qui y sont déployés :

1. L'utilisation de la ressource du territoire communal et des équipements culturels et sportifs du Département ;
2. Le développement de projets collaboratifs avec les associations locales et autres partenaires institutionnels ;
3. La recherche de passerelles avec le milieu éducatif ;
4. L'association des familles à sensibiliser aux projets menés.

3-Les objectifs poursuivis en termes de complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

a) Une approche globale sur les différents temps :

Les différents temps de l'enfant font l'objet d'une approche globale et cohérente à travers leur prise en compte dans un projet pédagogique unique sur la période périscolaire (du lundi au vendredi).

Il est élaboré chaque année au plus tard en juin pour l'année scolaire suivante, par la Directrice de l'accueil périscolaire en concertation avec son équipe et les partenaires extérieurs.

Dans le cadre de la création de l'accueil pour adolescents, des passerelles seront recherchées entre les 2 équipes d'animation pour créer des complémentarités.

b) Une démarche de co-éducation entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante :

L'équipe enseignante et l'équipe d'animation travaillent ensemble à la construction d'une prise en charge éducative cohérente.

Cette co-construction passe par les actions suivantes :

- Identifier les acteurs et instances de rencontres : Le Directeur d'école participe au comité de pilotage du PEDT et autres réunions municipales consacrées à la mise en place ou au suivi d'un projet dans le domaine de l'enfance et la jeunesse. Le Maire et/ou l'Adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires, la Directrice du service périscolaire assistent aux Conseils d'école. La Directrice de l'accueil périscolaire et le Directeur de l'école réalisent un point hebdomadaire et se rencontrent chaque fois que nécessaire sur un point particulier.
- Concevoir les projets structurants de chaque entité de manière concertée : Pour la Commune, le projet éducatif, le PEDT, le projet pédagogique ; pour l'école, le projet d'école. L'actuel projet d'école, encore scindé en projet d'école maternelle et élémentaire, doit s'achever au terme de l'année scolaire 2021/2022. Il tiendra compte des objectifs poursuivis dans le PEDT applicable en 2022.
- Développer des thématiques de travail communes pour assurer une cohérence des parcours éducatifs : les thématiques sont nécessairement variées et diversifiées, c'est avant tout « le lien » qui sera mis en évidence auprès des enfants pour créer des passerelles dans l'apprentissage.
- Avoir une approche commune face aux difficultés rencontrées par certains enfants et à la communication auprès des parents : un échange régulier informel s'opère entre les équipes en particulier s'agissant d'un enfant malade ou présentant des troubles du comportement ou encore face à des difficultés passagères de tous ordres ; des réponses unifiées sont apportées tant que possible aux parents au travers d'échanges organisés.

4-Les activités proposées et l'articulation entre les différents temps d'accueil

L'accueil périscolaire- Journée type

La journée sur les temps périscolaires se décompose ainsi :

- Arrivée des enfants à partir de 7h30,
- Déplacement vers l'école à partir de 8h15 selon la classe,
- Déplacement de l'école vers la restauration scolaire à partir de 11h20 selon la classe,
- Repas

Le repas est pris dans 2 salles distinctes où sont séparés petits et grands afin de limiter le bruit, faciliter les échanges et renforcer le confort de chacun, notamment les plus petits.

-Temps d'activités du midi

Le repas est suivi d'un temps d'activités à partir de 12h30-12h45.

Après le repas, les enfants sont également répartis en 2 groupes.

Les plus petits vont à l'accueil périscolaire ou dans la cour de l'école maternelle (temps libre associé à des jeux collectifs ou individuels), les plus grands vont au gymnase ou dans la cour d'école primaire afin de réaliser diverses activités sportives.

-Déplacement vers l'école à partir de 13h15, en priorisant les plus petits, et notamment les enfants de petite section qui font la sieste.

-Déplacement de l'école vers l'accueil périscolaire à partir de 16h20 selon la classe, prise du goûter à partir de 16h30, fourni par la Commune, puis temps d'activités.

Les parents récupèrent les enfants avant 18h30.

Mercredi matin avec ou sans repas – Journée type

7h30 à 9h00	Accueil échelonné des enfants, jeux libres.
9h00 à 11h15	Activités en groupe
11h15 à 11h30	Fin de l'activité de la matinée, rangement. Passage aux toilettes. Départ échelonné pour les enfants inscrits uniquement le matin.
11h30 à 13h30	Repas pris en commun. Débarrassage. Temps calme. Départ échelonné des enfants.

Centre de loisirs des vacances- Journée type

8h00 à 9h00	Accueil échelonné des enfants, jeux libres.
9h00 à 11h30	Séparation des groupes. Activités par groupe.
11h30 à 11h45	Fin des activités de la matinée, rangement. Passage aux toilettes. Départ échelonné pour les enfants inscrits uniquement le matin.
11h45 à 14h00	Repas pris en commun. Débarrassage. Temps calme, sieste pour les petits. Arrivée échelonnée des enfants.
14h00 à 16h15	Séparation des groupes. Activités par groupe.
16h15 à 16h40	Goûter pris en commun.
16h40	Bilan de la journée en petits ou grands groupes puis jeux.
17h00 à 17h30	Départ échelonné des enfants et jeux libres
17h30	Rangement de la salle et des annexes. Fin de journée.

Les activités déployées sur le temps périscolaire, incluant le mercredi :

Les activités sont organisées autour de thématiques choisies par l'équipe d'animation, en lien avec les objectifs généraux décrits au projet éducatif, le projet d'école et les possibilités ouvertes au niveau du territoire communal.

L'approche pédagogique qui prévaut pour le temps du mercredi, conçu comme un temps de « relâche » s'articule autour des principes suivants :

- profiter d'un temps « long » d'activités (contrairement aux autres temps de la semaine) pour organiser des ateliers créatifs demandant plus de temps de préparation et pour varier les propositions sur une même plage d'accueil, tout en respectant les envies des enfants et les temps de repos ;
- proposer des sorties en lien avec la culture (Médiathèque, Espace multimédia Gantner...) et la nature (sentier découverte, parcours vitae, pelouse sèche...), tout au long de l'année, pour explorer le patrimoine communal ;
- définir des thématiques en complémentarité avec celles développées par l'équipe enseignante en fonction des tranches d'âges concernées ;
- valoriser les travaux effectués tout au long de l'année par les différents moyens de communication (bulletin municipal, site internet...) ;
- favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap grâce à l'adaptation des locaux, la formations des équipes et la continuité dans l'encadrement des enfants.

5- Diffusion, communication, lien avec les familles

Les informations relatives aux enfants :

Le service périscolaire détient toutes les informations utiles laissées par les parents : coordonnées complètes et personnes à contacter en cas d'urgence, renseignements d'ordre médical, attestation d'assurance, etc.

Concernant les enfants concernés par un Plan d'accompagnement Individualisé (PAI), un agent communal a été désigné comme référente pour en assurer le suivi et faire le lien avec l'école en tant que besoin.

Un accent sera porté sur la possibilité d'accueil de tous les enfants, quels que soient leurs troubles ou handicaps, par une équipe formée.

La gestion des inscriptions et annulations par le biais du portail Familles :

Facilitant et sécurisant les relations entre l'équipe périscolaire et les familles, cet outil mis en place en novembre 2020, est aujourd'hui utilisé par la totalité des familles.

La communication auprès des familles :

Les objectifs généraux du PEDT seront diffusés auprès des parents d'élèves au cours du 1^{er} conseil d'école qui suivra son adoption. Ils seront relayés par la presse suite à sa présentation en Conseil municipal.

Une page dédiée au PEDT figure sous la rubrique « Enfance, Jeunesse » du site internet.

Les objectifs seront rappelés au cours de chaque campagne d'inscription annuelle en juin.

Un support de communication spécifique sera dédié aux familles.

Concernant les activités périscolaires:

Toutes les informations sont mises en ligne sur le site internet de la Commune concernant les conditions d'accueil, horaires, tarification et règlement du service. Le projet pédagogique annuel, les fiches d'inscription et de liaison sont également disponibles sur le site.

Des informations régulières sur les programmes d'activités sont diffusées sur le site internet et dans le bulletin municipal (3 numéros par an).

Une exposition des travaux réalisés le mercredi et éventuellement sur les autres temps d'activités périscolaires est organisée en fin d'année scolaire, dans la mesure du possible en parallèle de la kermesse de l'école.

Concernant le centre de loisirs :

Quelques semaines avant chaque ouverture de centre de loisirs, le programme des activités est affiché, mis en ligne sur le site internet et distribué dans les classes.

Des bilans d'activités du centre de loisirs (fréquentation, ateliers proposés, sorties effectuées) sont régulièrement dressés et sont diffusés à travers le site internet de la Commune et le bulletin d'informations municipal (3 parutions par an).

6-Perspectives 2022-2026 :

-La création d'une cantine scolaire dédiée, en extension du bâtiment périscolaire existant (travaux 2023) :

-La réalisation d'un futur quartier d'habitat au centre du village avec pour objectif la création de 64 nouveaux logements, dont 22 logements autres qu'individuels, devant permettre d'accueillir 150 personnes à terme. La réalisation s'effectuera en 2 tranches, dont une 1^{ère} tranche de travaux programmée en 2026/2027.

III/ COORDINATION ET PILOTAGE DU PEDT

1-Comité de pilotage et évaluation

- **Définition du rôle du COPIL :**

Le COPIL vérifiera que les objectifs du PEDT sont atteints.

Il définira le cadre des orientations éducatives qui serviront de lignes directrices pour les choix à effectuer (projets à lancer, choix des activités, organisation de la sécurité...)

Il sera force de proposition pour l'autorité décisionnaire. Ces propositions pourront émaner de l'ensemble de ses participants.

Il traitera les dysfonctionnements qui ne trouvent pas de résolution au quotidien.

Il évaluera les actions menées, ce qui sous-entend que des critères d'évaluation auront été définis.

Il sera le vecteur de communication dans ses dimensions ascendantes et descendantes.

- **Composition du COPIL :**

Le Comité de pilotage est composé de

- représentants de la structure communale : le Maire, l'Adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, des élus municipaux membres de la commission en charge des affaires scolaires et périscolaires, la Directrice générale des Services, la directrice du service périscolaire et centre de loisirs, la Responsable de la médiathèque et coordinatrice de l'accueil ados, les ATSEM ;
-représentants des organismes extérieurs : le Directeur d'école, un représentant de l'espace multimédia Gantner, un représentant de la DSDEN partie scolaire, un représentant de la DSDEN partie ACM, un représentant de la CAF, des parents d'élèves élus volontaires.

- **Fréquence de réunion du COPIL**

Le comité de pilotage se réunit 2 fois par an, ces réunions étant calées en cohérence avec le rythme de l'année scolaire et des projets pédagogiques périscolaires à élaborer au plus tard en juin pour l'année suivante, soit :

- Une réunion en mai (pour évaluation et identification des correctifs pour l'année suivante),
- Une réunion en janvier/ début février (milieu d'année scolaire).

Un comité technique se réunira au moins une fois par trimestre (représentants de la structure communale).

Une réunion aura lieu en début d'année scolaire avec les parents d'élèves après leur élection : il s'agira d'une rencontre spécifique ou d'un point effectué sur le PEDT à l'occasion du 1^{er} conseil d'école.

- **Critères d'évaluation du PEDT**

Sur l'évaluation de la conduite du projet :

- nombre de réunions du COPIL,
- nombre de participants aux réunions du COPIL,

Sur l'évaluation de la réussite des objectifs opérationnels :

- nombre et type d'activités déployées autour des 2 axes prioritaires,
- nombre d'intervenants extérieurs et projets en partenariat développés,
- nombre de sorties effectuées.

Liste des annexes :

- Annexe 1- Annexe synthétique Plan Mercredi
- Annexe 2- Le projet éducatif communal 2021-2026
- Annexe 3 –Le projet pédagogique périscolaire 2021-2022
- Annexe 4- Les grands axes du projet pédagogique pour l'accueil des adolescents à compter de septembre 2022